Compte rendu

des audiences du 06 février entre la direction SNCF et du 07 février 2007 avec le Ministère des Transports et les organisations syndicales

Suite aux demandes d'audiences communes adressées à la Présidente de la SNCF et au Ministre des Transports, l'ensemble des fédérations de cheminots a été reçu.

Engagée dans un processus revendicatif relancé depuis plusieurs mois, la CGT est intervenue sur les exigences fortes exprimées par les cheminots actifs et retraités qui motivent leur participation par milliers à la manifestation nationale à Paris le 08 février 2007.

Service Public, budget 2007 de la SNCF, la situation du Fret et la concurrence, l'emploi et les salaires, l'avenir du régime spécial de retraite, sont les principaux sujets qui suscitent interrogations, inquiétudes et mécontentement.

la cgt

FÉDÉRATION DES CHEMINOTS

Les réponses de la Direction SNCF

Sur l'emploi

En 2006, 5676 recrutements ont été réalisés, soit +476 par rapport au budget initial.

Pour 2007, annoncé lors de l'action nationale du 08 novembre 2006, le recrutement par anticipation de 1000 cheminots, est porté à 1500. Les autorisations ont été notifiées aux régions. Au 31 janvier 2007, 800 embauches sont réalisées.

Salaires et pensions

La Direction annonce l'ouverture de négociations salariales avec la convocation d'une table ronde le 1er mars 2007. Elle sera précédée par des bilatérales.

Fret

La Direction reconnaît que la réduction des moyens n'est pas satisfaisante et que cette problématique doit être prise en compte dans le cadre de la relance de cette activité. La Direction du Fret va engager des concertations sur la réactivité, la fiabilité et les investissements. Mais elle n'a pas affiché de véritables mesures qui marquent une rupture avec les choix retenus depuis 2002.

Concurrence

Pour la Direction, la négociation d'une convention collective nationale pour les salariés des entreprises privées, doit être un cadre de référence à partir de la réglementation du travail (RH 0077) et du statut des cheminots de la SNCF pour le volet social. Il ne doit pas avoir de distorsions importantes entre les personnels, concernant toutes les entreprises du secteur ferroviaire.

Normes IFRS (Régime spécial des retraites)

La Direction rappelle qu'elle tient, dans le cadre de la mise aux normes comptables internationales des comptes de l'Entreprise et des conséquences pour le régime spécial des retraites aux principes suivants :

- La péréquation
- Le règlement des retraites
- L'unicité de la caisse CP/CR
- Le maintien du statut du personnel de cette caisse.

Elle réaffirme avoir traité ce dossier sous un angle technique et le plus neutre pour la régime spécial des cheminots et pour la caisse de retraite.

Les réponses du Ministère des Transports :

Les représentants du Ministère des Transports ont précisé que le Gouvernement restait très attentif sur la situation sociale à la SNCF. Ils indiquent que le caractère unitaire de la manifestation des cheminots interpelle le Gouvernement, ce dernier ne souhaitant pas tendre les relations sociales à la SNCF.

le Fret

Le Ministère considère que le plan Véron n'a pas produit les effets escomptés malgré les 700 millions d'euros versés par l'État en contre partie d'un plan social et de l'ouverture anticipée à la concurrence. Il s'inquiète d'éventuelles réactions de la Commission Européenne suite à l'échec du plan Fret et d'autre part, il attend de nouvelles propositions de la Direction sans pour autant préciser l'orientation du Gouvernement pour développer le Fret ferroviaire SNCF.

La CGT a rappelé sa position pour que l'ensemble des Fédérations de cheminots ainsi que la Direction SNCF soient associés aux discussions sur la Convention Collective Nationale (CCN) des salariés des Entreprises Ferroviaires Privées.

Répondant à l'interpellation des Organisations Syndicales, il a indiqué que le Gouvernement n'avait pas la volonté de généraliser la circulation des 44 tonnes, mises à part les expérimentations en cours.

Les investissements

Le Ministère rappelle que de grands projets sont maintenant lancés comme Lyon-Turin ou Perpignan–Luxembourg en omettant volontairement de dire que certains projets font appel au Partenariat Public Privé (PPP), ce que nous avons dénoncé.
Les contrats de projets 2007-2013 seront, selon le Ministère, abondés de 400 millions d'euros sur le ferroviaire en lien avec les régions.

Les salaires et l'emploi

Le Ministère n'a fait aucun commentaire sur ces sujets !

Le régime spécial de retraite et de l'application des normes comptables IFRS

suite à notre interpellation le Gouvernement s'est engagé à transmettre par écrit dans les prochains jours des réponses et des précisions sur :

- La garantie de l'État
- La péréquation
- Le maintien des droits pour l'ensemble des cheminots actifs et retraités
- Le maintien du statut du personnel de la caisse et les conditions de recrutement pour l'avenir.

Conclusions

La CGT a dit attendre les écrits et a précisé que personne en interne ou en externe n'avait intérêt à instrumentaliser ce dossier à des fins partisanes.

La CGT rappelle que la mise aux normes comptables IFRS des comptes de la SNCF doit se faire avec le maintien des droits pour les cheminots actifs et retraités, tant au niveau de la prévoyance que de la retraite, le maintien de la qualité des prestations et la préservation des intérêts des personnels de la Caisse de Prévoyance et Retraite
La Fédération CGT des cheminots attend des engagements précis et écrits de la part du Gouvernement et de la SNCF.

Pour la CGT, devant la mobilisation qui va s'exprimer dans les rues de Paris le 08 février, la Direction a été contrainte d'accélérer le rythme des embauches et de fixer la date des négociations salariales.
Pour autant, le budget 2007 de la SNCF reste empreint du carcan financier au travers du désengagement financier de l'État et plombe le développement du Service Public SNCF.

Montreuil le 07/02/2007